

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2025

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. Le Maire par le Conseil Municipal du 28 mai 2020, visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;
- Vu la délibération du 13 Juin 2025 par laquelle le Conseil Municipal a voté l'attribution de bourses sportives pour l'année scolaire 2025/2026 pour des jeunes prioritairement issus de quartiers prioritaires et de veille active de la Politique de la Ville de Gap ;
- Vu les règles d'attribution de cette bourse fixées par délibération susvisée ;
- Vu les propositions de la Commission d'attribution réunie le vendredi 7 novembre 2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Il est attribué une bourse d'aide à la pratique d'une activité sportive pour l'année scolaire 2025/2026 au(x) jeune(s) listé(s) ci-dessous pour le club GAP ESCRIME

- DISDIER Ousmane né le 31/12/2016 à Montfermeil un montant de 70,15 €
- GRIDELET Aletsj né le 16/08/2012 à Gap un montant de 78,40 €
- PATERE FOLITUU Kaelly née le 16/11/2016 à Gap un montant de 56,32 €
- PATERE FOLITUU Manulutea née le 19/12/2012 à Gap un montant de 64,72€
- PATERE FOLITUU Vaiekea née le 10/04/2018 à Gap un montant de 51,52 €

ARTICLE 2 :

Le montant de 321,09 €, correspondant aux intéressés identifiés, sera versé directement au club GAP ESCRIME par mandat administratif. Charge à ce dernier de déduire le montant de la bourse, accordée à chaque jeune, du montant de la cotisation à payer par la famille ou de procéder au remboursement si l'adhésion a été déjà payée.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Sports sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 25 NOVEMBRE 2025

Le Maire



Roger DIDIER

08 DEC 2025

Transmis en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

08 DEC 2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2025_12_733
Objet :	Bourses sportives 2025 - 2026 : Gap Hautes Alpes Escrime
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-05 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	005-210500617-20251205-A2025_12_733-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	883 o
Nom métier : 005-210500617-20251205-A2025_12_733-AR-1-1_0.xml		
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	53.8 Ko
Nom original : D_17856.pdf		
Nom métier :		
99_AR-005-210500617-20251205-A2025_12_733-AR-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2025 à 10h21min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2025 à 10h23min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2025 à 10h25min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2025 à 10h25min31s	Reçu par le MI le 2025-12-08

